



TRAITEMENTS ESTHÉTIQUES AU LASER

Enjeu

La technologie du laser est utilisée pour un nombre croissant de traitements esthétiques, notamment l'épilation, le relissage de la peau pour la réduction des rides ou le traitement des cicatrices causées par l'acné, l'élimination des imperfections pigmentées (p. ex. taches de vieillesse et naevus) et le traitement des lésions vasculaires (p. ex. taches de vin et télangiectasies en araignée). On a également recours au laser pour enlever les tatouages.

Si vous envisagez d'avoir recours à une de ces techniques, il est important que vous examiniez les risques ainsi que les avantages possibles.

Contexte

Un certain nombre d'instruments médicaux faisant appel à des technologies connexes ont été homologués au Canada pour utilisation dans les traitements esthétiques. Ces technologies comprennent divers types de lasers, la lumière intense pulsée et l'énergie de radiofréquence, qui fonctionnent tous selon le même principe de base.

Les lasers émettent un intense faisceau de lumière ou d'énergie (visible ou invisible) d'une longueur d'onde précise, qui cible un type de tissu dans la partie du corps traitée. Quand le faisceau d'énergie atteint sa cible, il est absorbé et transformé en chaleur. Si la technique est bien réalisée, la chaleur inactive ou détruit les cellules dans la région ciblée sans effet important sur les cellules environnantes.

Pour l'épilation, le laser cible la mélanine (ou pigment foncé) du follicule pileux (ou racine). Pour la réduction des rides et le traitement des cicatrices causées par l'acné, l'appareil cible et endommage les cellules qui se trouvent près de la surface de la peau. Les résultats sont similaires à ceux obtenus avec les techniques classiques de relissage de la peau, comme le peeling chimique et l'abrasion mécanique. Pour le traitement des lésions vasculaires, y compris les télangiectasies en

araignée, la lumière du laser est dirigée vers les vaisseaux sanguins. Si la longueur d'onde est adéquate, la paroi des vaisseaux est endommagée et est par la suite absorbée par l'organisme. Le traitement des imperfections de surface et l'enlèvement des tatouages sont fondés sur un principe semblable.

L'efficacité des techniques esthétiques au laser dépend de nombreux facteurs, dont :

- le choix du bon instrument pour un traitement donné;
- la formation et l'habileté de la personne qui se sert de l'instrument;
- la longueur d'onde du faisceau d'énergie qui cible le tissu;
- le réglage de puissance, la durée de chaque impulsion d'énergie, le temps entre les impulsions, le nombre d'impulsions par traitement et le nombre de traitements administrés;
- la couleur de la peau ou des poils de la personne traitée;

Ces facteurs influent aussi sur le type et la gravité des risques associés aux traitements.

Risques associés aux traitements esthétiques au laser

Même lorsque le laser est bien choisi pour un traitement donné, il existe un risque d'effets temporaires comme une douleur immédiate, le rougissement de la peau, les ecchymoses et l'enflure. Certains lasers sont munis de dispositifs de refroidissement pour réduire le risque. D'autres effets secondaires peuvent aussi se manifester comme la formation de cloques, les brûlures et l'infection. Dans certains cas, la peau peut devenir plus pâle ou plus foncée, mais ces complications sont rarement permanentes.



Si le laser choisi ne convient pas ou que la technique n'est pas bien réalisée, les résultats escomptés pourraient ne pas être obtenus et une cicatrice permanente pourrait se former. Il existe aussi un risque de lésion oculaire si vous ne vous protégez pas les yeux adéquatement durant le traitement au laser.

Autres préoccupations

Les techniques esthétiques au laser peuvent être coûteuses, et vous pourriez être déçu du résultat si vous n'êtes pas un bon candidat ou si vous avez des attentes irréalistes. Par exemple, l'épilation est plus efficace chez les personnes qui ont la peau claire et les poils foncés. Cette technique n'est pas aussi efficace chez les personnes qui ont les poils blonds, roux, gris ou blancs ou qui ont la peau foncée. La plupart des gens doivent se prêter à de multiples séances pour obtenir de bons résultats. Selon l'opérateur et le type de laser utilisé, l'épilation pourrait être permanente (environ 30 %), mais rien ne garantit que la technique sera efficace pour tout le monde ou sur toutes les parties du corps.

Par ailleurs, le degré d'efficacité de nombreux types de traitements esthétiques au laser est subjectif. Vous pourriez ne pas être satisfait des résultats d'un traitement qu'une autre personne jugerait réussi. En outre, certains traitements, comme le rajeunissement de la peau, nécessitent des soins de suivi approfondis, dont un rétablissement d'une durée pouvant aller jusqu'à deux semaines.

Réduire les risques

La meilleure façon de réduire les risques est de prendre des décisions éclairées fondées sur des recherches approfondies. Tâchez de savoir si vous êtes un bon candidat pour la technique que vous envisagez. Examinez les exigences en ce qui a trait à la durée du rétablissement et aux soins de suivi. Évaluez les risques et pesez-les en fonction des avantages pour une personne qui a votre type de peau ou de poils.

Si vous décidez de recourir à la technique, assurez-vous que la personne qui fait fonctionner le laser a la formation et l'expérience requises pour effectuer le traitement efficace et sans danger. Demandez des références à l'opérateur. Les experts en cosmétique qui ont reçu une formation adéquate dans les techniques au laser devraient être en mesure de procéder à une épilation avec un minimum de risques pour le consommateur. Si vous avez recours à l'épilation au laser, évitez de vous faire bronzer avant et après le traitement. Le bronzage augmente la production de mélanine dans la peau et peut réduire l'efficacité du traitement.

Pour tous les autres types de traitement au laser, Santé Canada vous recommande de retenir les services d'un professionnel de la santé reconnu ayant suivi une formation spécialisée dans les techniques au laser. C'est particulièrement important si vous désirez obtenir un traitement pour des excroissances ou des régions pigmentées de la peau.

Assurez-vous de vous protéger les yeux, et posez des questions sur le refroidissement de la peau durant les traitements au laser. De plus, assurez-vous que l'instrument au laser a été approuvé et homologué par Santé Canada pour la technique que vous envisagez. Les usages approuvés et les avantages escomptés des lasers ainsi que les risques qui leur sont associés sont décrits dans le manuel de l'opérateur ou dans le manuel de formation fournis par le fabricant.

Finalement, engagez-vous à participer pleinement à tous les soins de suivi qui pourraient s'avérer nécessaires.

Rôle de Santé Canada

Santé Canada réglemente les instruments au laser en vertu de la Loi sur les dispositifs émettant des radiations, le Règlement sur les instruments médicaux et la Loi sur les aliments et drogues. Ces lois et règlement garantissent que les instruments au laser vendus au Canada sont efficaces et sans danger lorsqu'ils sont utilisés

pour des fins médicales pour lesquelles ils sont approuvés, par des professionnels formés et selon les directives du fabricant.

Pour en savoir plus?

Pour en savoir plus, communiquez avec le :

Bureau des matériels médicaux, Santé Canada
Pièce 1605,
Immeuble principal de Statistique Canada
Pré Tunney Ottawa (Ont.) K1A 0L2
Téléphone : (613) 957-4786
http://www.hc-sc.gc.ca/hpfb-dgpsa/tpd-dpt/aboutus_f.html

ou le :

Bureau de la protection contre les rayonnements des produits cliniques et de consommation
Santé Canada
775, chemin Brookfield
Ottawa (Ont.) K1A 1C1
Téléphone : (613) 954-6699
<http://www.hc-sc.gc.ca/hecs-ses/ccrpb/splash.htm>

Pour signaler des problèmes liés à l'utilisation d'instruments médicaux, y compris les instruments au laser, communiquez avec Santé Canada au numéro sans frais 1 800 267-9675.

Consultez également les sites Web suivants :

Sites Web de la Food and Drug Administration des États-Unis (en anglais) :
http://www.fda.gov/fdac/features/796_hair.html
et
<http://www.fda.gov/cdrh/consumer/laserfacts.html>.

Pour des articles complémentaires sur le sujet et pour d'autres sujets, consultez le site Web de Votre Santé et Vous à :
www.santecanada.ca/vsv
Vous pouvez également téléphoner au (613) 957-2991

Numéro ISBN : H50-3/153-2004F-PDF
Numéro de catalogue : 0-662-76782-9